



Année	I	II	III	IV
Discipline principale ¹	Instrument I (90')	Instrument II (90')	Instrument III (90')	Instrument IV (90')
Disciplines complémentaires	Culture musicale I ² - CMPP I (120')	CMPP II (120')	CMPP III (120')	CMPP IV (120')
	Second instrument I (30') ³	Second instrument II (30')	Second instrument III (30')	Second instrument IV (30')
	Musique d'ensemble (30') ⁴	Musique d'ensemble (30')	Musique d'ensemble (30')	Musique d'ensemble (30')
Examens	Instrument I ⁵	Instrument II	Instrument III	Instrument IV
	CMPP I ⁶	CMPP II	CMPP III	CMPP IV

¹: toutes les disciplines instrumentales (bois, cordes, chant, cuivres, guitare, piano, accordéon, orgue, harpe et percussions).

²: solfège, harmonie et contrepoint (écriture), analyse et histoire de la musique.

³: le piano, pour les instruments d'orchestre et les chanteurs ; le chant, pour pianistes, guitaristes, accordéonistes, harpistes et organistes.

⁴: musique de chambre ou validation d'un projet (orchestre, ensemble vocal, ensemble d'instruments à vent, etc.).

⁵: examen annuel, obligatoire et éliminatoire, au mois de février.

⁶: examen annuel, obligatoire, au mois de juin.

La durée de la formation est en principe de quatre ans. La certification (examen final) est possible après au moins deux ans de cours.

Disciplines complémentaires :

- exigences minimales (CMPP I et II, ainsi que la pratique du second instrument pendant au moins deux ans) ;
- possibilité de prolonger la formation en culture musicale (CMPP 3 et 4) ainsi qu'instrumentale (second instrument 3 et 4) ;
- un projet de musique d'ensemble par année scolaire.

Chaque élève participe à au moins une audition commune des classes PP par année.

Des aménagements scolaires sont prévus dans le cadre du programme SAF (Sports-Arts-Formation).

Taxe de cours forfaitaire: CHF 1'435.-/semestre (conformément à l'Ordonnance du 28 mai 2013 fixant les taxes de cours au Conservatoire)

Adopté en mai 2010 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport